

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 4 avril 2022**

Nombre de conseillers :

Afférent au conseil : 15

En exercice : 14 **Le Lundi 4 Avril 2022**, à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 10 LA GRAVELLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 10 en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DEULOFEU Nicolas,
Maire.

Nombre de Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2022

Pouvoir de vote : 1 Date d'affichage de la convocation : 28/03/2022

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, Mme SACAZE Catherine, M. BROSSARD
Kévin, M. FERRE Jacky, M. PERCHARD Nicolas, M. BODIN Thierry, M. POUPIN Thierry,
Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. GEFFRARD Joseph, Mme POUSSIN Odile, Mme LOUTELLIER Emilie,
M. GÉRAULT Marc,

Secrétaire de séance : M. PERCHARD Nicolas

Pouvoir de vote : M. GÉRAULT Marc a donné pouvoir de vote à Mme CHRÉTIEN Séverine

Objet : 2022-04-14 : Avis sur la révision du PLU de la Commune du Pertre (35)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 22/02/2022 un dossier de la Mairie du
Pertre concernant l'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune du Pertre.
Conformément aux dispositions de l'article R 153-4 du code de l'urbanisme ce dossier est soumis à
consultation du conseil municipal de La Gravelle qui doit donner son avis dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, après examen du projet, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée,
« par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide qu'il n'a aucune observation sur le projet présenté
et émet un avis favorable sur ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

A La Gravelle, le 7 Avril 2022

Le Maire,
Nicolas DEULOFEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301086-20220404-2022-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2022

Publication : 07/04/2022